

au préalable, pillé les Allobroges, qui se trouvaient établis dans la vallée du Rhône, sur la rive droite du fleuve ; de là ils se dirigèrent du côté de Bourg, et enfin arrivèrent à la Saône, sur les rives de laquelle ils trouvèrent les Éduens, qu'ils pillèrent également, quoiqu'ils leur dussent le passage à travers le défilé des Séquanes. Or comme les Ambarres sont, avec les Allobroges et les Éduens, les seuls qui se plainquirent à César, il faut en conclure que ce peuple occupait tout l'espace compris entre les Allobroges et les Éduens, c'est-à-dire au moins toute la portion septentrionale du département de l'Ain.

Pour achever la démonstration, il convient de fixer approximativement l'emplacement où César vint s'établir chez les Ségusiaves. Du pays des Voconces, où il était allé camper à son arrivée dans la Gaule, il se rendit chez les Allobroges, et vint sans doute à Vienne, leur capitale ; de là, longeant le Rhône, il vint passer ce fleuve près de l'endroit où s'éleva plus tard Lyon. Il dut s'établir aux environs de Thoissey, sur les bords même de la Saône, pour surveiller plus facilement l'opération du passage des Helvétiens. C'est là que les Éduens, puis les Ambarres, puis les Allobroges, vinrent lui porter plainte.

Ainsi voilà un fait acquis, les Ambarres occupaient la portion nord du département de l'Ain. On en peut conclure, d'après les données précédentes, que tout leur territoire est entré dans la cité, autrement dit le diocèse de Lyon, et que nous avons, par conséquent, leurs limites, au nord, à l'est et au sud-est, dans les limites mêmes de ce diocèse. Je voudrais pouvoir fixer exactement les limites de ce peuple à l'ouest, mais la chose n'est pas possible ; je crois toutefois qu'on ne s'écarterait guère de la réalité en attribuant aux Ségusiaves tout le territoire des archiprêtres de Dombes, de Sandrans, de Chalamont et de Meyzieux, et tout